



**English version follows.**

## **Les droits linguistiques du Canada, 3<sup>e</sup> édition**

L'Observatoire est heureux d'annoncer qu'il dirigera, de concert avec l'honorable Michel Bastarache, la troisième édition de l'ouvrage *Les droits linguistiques du Canada*. Depuis la parution de la deuxième édition, en 2004, bien des changements ont eu lieu dans le domaine des droits linguistiques. Des décisions importantes ont été rendues par la Cour suprême du Canada, telles que *Solski (Tuteur de) c. Québec (Procureur général)*, *Gosselin (Tuteur de) c. Québec (Procureur général)*, *Nguyen c. Québec (Éducation, Loisir et Sport)* et *R. c. Caron*, ainsi que par les cours d'appels et les cours supérieures des provinces et territoires. En plus de la mise à jour qui s'impose, la troisième édition comprendra trois nouveaux chapitres : 1) les principes d'interprétation des droits linguistiques, 2) les droits linguistiques autochtones, et 3) les droits linguistiques et le droit international. L'ouvrage devrait paraître en 2012.

---

## **La publication des actes du colloque**

Les 19 et 20 novembre 2010, se tenait à la Faculté de droit de l'Université de Moncton un colloque intitulé « Examen de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick – Révision de 2012 ». Le comité organisateur, composé de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et de l'Observatoire international des droits linguistiques,

a rendu publics, le 30 mars 2011, Les actes du colloque. Ces derniers sont offerts gratuitement en format papier sur demande ou en format numérique, téléchargeable sur la page d'accueil de notre site web ([www.droitslinguistiques.ca](http://www.droitslinguistiques.ca)), ou sur le site web d'un des membres du comité organisateur. De plus, sur la base des commentaires recueillis lors du colloque ainsi que de la jurisprudence des dernières années, l'Observatoire a créé un projet de loi qui a été présenté à l'assemblée générale annuelle de la SANB. Ce projet de loi traduit les droits en matière linguistique de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Il sera remis au gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue de la révision de la Loi sur les langues officielles de 2012.

---

## **Droits linguistiques II**

L'Observatoire a mis sur pied le cours de droits linguistiques II. Ce cours, dont le cours préalable est Droits linguistiques – DROI 3120, sera offert à l'hiver 2012 par le directeur de l'Observatoire et quelques professeurs et chercheurs invités. Il portera sur la théorie générale des droits linguistiques, ce qui comprend, entre autres, le rapport entre les droits collectifs et les droits individuels et la nature et l'origine des droits linguistiques. Il y sera également question des protections linguistiques et culturelles contenues dans les textes internationaux et du traitement des droits linguistiques dans d'autres pays.

---

## **Colloque à Teramo, Italie**

Du 19 au 21 mai dernier, le directeur de l'Observatoire ainsi que deux autres professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Serge Rousselle et Denis Roy), participaient au colloque international intitulé « Pluralisme et monde du travail », dans le cadre des cinquièmes journées des droits linguistiques, à l'Université de Teramo en Italie. Michel Doucet a présenté « Les droits linguistiques : l'expérience du Nouveau-Brunswick », Serge Rousselle quant à lui a présenté « La diversité linguistique et les droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada : une histoire de développement durable », et, finalement, Denis Roy a présenté « De la démocratie et de la sécurité : petite réflexion sur l'état des droits linguistiques ».

---

## Symposium en 2012

En 2012, l'Observatoire tiendra un symposium intitulé « La langue française et le pluralisme linguistique : la coexistence des langues dans l'espace francophone ». Les préparatifs vont bon train. Plus de détails à venir!

---

## Le site Web

Le site Web est désormais présenté en anglais aussi. Étant donné la mission internationale de l'Observatoire, l'anglais s'imposait comme langue seconde afin de rejoindre le plus grand nombre de chercheuses et de chercheurs, ce afin d'avoir une plus grande visibilité. De plus, nous avons maintenant une nouvelle page intitulée « Les activités de l'Observatoire » dans laquelle se retrouvent détaillées l'ensemble des principales activités de l'Observatoire telles que les conférences prononcées par le directeur, les colloques auxquels il participe ou ceux que nous organisons.

---

## Nouveautés en droit linguistique

### Canada

#### *R. c. Losier*

« Le juge du procès a conclu que l'absence d'une offre active de l'agent de la paix du droit de l'accusé de se faire servir dans la langue officielle de son choix et le non respect de ces droits linguistiques constituaient, non seulement une violation du paragraphe 31(1) de la *Loi sur les langues officielles* mais aussi une violation du paragraphe 20(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ceci ouvrait par conséquent la voie à une réparation en vertu du paragraphe 24(2) de la Charte. »

Veillez cliquer ici pour lire la [décision dans sa version intégrale](#).

#### *Thibodeau c. Air Canada*

Le 13 juillet 2011, la Cour fédérale rendait une décision dans laquelle elle concluait qu'Air Canada « a manqué aux obligations que lui impose la partie IV de la Loi sur les langues officielles » et lui a par conséquent ordonné « de remettre aux demandeurs une

lettre d'excuse, de faire tous les efforts nécessaires pour respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent en vertu de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, d'instaurer, dans les six mois suivant le présent jugement, des procédures et un système de surveillance adéquats visant à rapidement identifier, documenter et quantifier d'éventuelles violations à ses obligations linguistiques, tel qu'énoncés à la partie IV de la LLO et au paragraphe 10 de la LPPCAC, notamment en instituant un processus permettant d'identifier et de documenter les occasions où Jazz n'affecte pas des agents de bord en mesure d'assurer des services en français à bord des vols à demande importante de services en français, de verser la somme de 6 000 \$ en dommages-intérêts à chacun des demandeurs et de verser aux demandeurs la somme totale de 6 982,19 \$ à titre de dépens, incluant les déboursés ».

Veuillez cliquer ici pour lire la [décision dans sa version intégrale](#).

[Afrique du sud](#)

[Projet de loi sur les langues officielles](#)

[Pays de Galles](#)

[Loi sur les langues officielles](#) (anglais)

[Loi sur les langues officielles](#) (gallois)

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions ou vos commentaires.

---

**English version**

## **Language Rights in Canada, 3rd Edition**

The Observatory is pleased to announce that it will edit, in collaboration with the Honourable Michel Bastarache, the third edition of the publication entitled *Language Rights in Canada*. Many changes have occurred in the area of language rights since the publication of the second edition in 2004. The Supreme Court of Canada has rendered some important decisions, such as *Solski (Tutor of) v. Quebec (Attorney General)*, *Gosselin (Tutor of) v. Quebec (Attorney General)*, *Nguyen v. Quebec (Education, Recreation and Sports)* and *R. v. Caron*, and numerous decisions have also been handed down by the Appeal Courts and Superior Courts of the provinces and territories. In addition to the necessary updates, the third edition will include three new chapters:

1) principles of language rights interpretation, 2) aboriginal language rights, and 3) language rights and international law. The publication is scheduled to launch in 2012.

---

## Publication of Conference Proceedings

A conference entitled "Examen de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick – Révision de 2012" ("A Review of the Official Languages Act of New Brunswick – 2012 Revision") was held at the Faculty of Law of the Université de Moncton on November 19 and 20, 2010. The organizing committee, comprised of the Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, the Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) and the International Observatory on Language Rights, released the conference proceedings on March 30, 2011. A copy of these proceedings may be obtained in paper format upon request, or may be downloaded free of charge from the home page of our website at [www.droitslinguistiques.ca](http://www.droitslinguistiques.ca) or from the website of an organizing committee member.

In addition, based on comments received during the conference as well as on the recent jurisprudence, the Observatory drafted a bill that was presented at the annual general meeting of the SANB. This bill reflects the language rights of the Francophone Acadian community of New Brunswick. It will be given to the New Brunswick government in time for the legislative review of the Official Languages Act in 2012.

---

## Language Rights II

The Observatory is now offering Language Rights II. This course, whose prerequisite is Droits linguistiques (Language Rights) – DROI 3120, will be offered during the winter of 2012 by the Observatory Director and several professors and guest researchers. It will deal with the general theory of language rights which includes, among other things, the relationship between collective rights and the rights of the individual and the nature and origin of language rights. The course will also focus on the protecting language and culture which are contained in international texts, and how language rights are dealt with in other countries.

---

## Conference in Teramo, Italy

On May 19 to 21, 2011, the Director of the Observatory and two other professors (Serge Rousselle and Denis Roy) at the Faculty of Law of the Université de Moncton attended an international conference entitled "Pluralism and the World of Work" as part of five days of language rights at the University of Teramo in Italy. Michel Doucet presented "Les droits linguistiques : l'expérience du Nouveau-Brunswick" ("Language Rights: The New Brunswick Experience"), Serge Rousselle presented "La diversité linguistique et les droits scolaires des minorités de langue officielle du Canada : une histoire de développement durable" ("Language Diversity and the Education Rights of Canada's Official Language Minorities: A History of Sustainable Development") and, finally, Denis Roy presented "De la démocratie et de la sécurité : petite réflexion sur l'état des droits linguistiques" ("Democracy and Security: Reflections on the Status of Language Rights".)

---

## 2012 Symposium

In 2012, the Observatory will hold a symposium entitled "La langue française et le pluralisme linguistique : la coexistence des langues dans l'espace francophone" ("The French Language and Language Pluralism: The Co-existence of Languages in the Francophone Reality".) Preparations are well underway with more details to come!

---

## Website

Our website is now also available in English. Given the international nature of the Observatory's mission, English was the second language of choice in order to reach as many researchers as possible and to create maximum exposure.

In addition, we now have a new webpage entitled "Activities of the Observatory" where details of the Observatory's main activities may be found, such as conferences announced or attended by the Director and those organized by us.

---

# News in Language Rights

## Canada

*R. c. Losier* (in French only)

« Le juge du procès a conclu que l'absence d'une offre active de l'agent de la paix du droit de l'accusé de se faire servir dans la langue officielle de son choix et le non respect de ces droits linguistiques constituaient, non seulement une violation du paragraphe 31(1) de la *Loi sur les langues officielles* mais aussi une violation du paragraphe 20(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ceci ouvrirait par conséquent la voie à une réparation en vertu du paragraphe 24(2) de la Charte. »

[Click here to read the decision.](#)

*Thibodeau v. Air Canada*

"Michel Thibodeau and Lynda Thibodeau ("the applicants") submit that the respondent, Air Canada, failed to fulfill its duties or obligations under Part IV of the Official Languages Act to ensure them services in French, and are seeking damages in relief. They also submit that Air Canada's breaches of its official languages duties are systemic; therefore, they are asking the Court to make institutional orders against Air Canada and to order it to pay exemplary and punitive damages."

[Click here to read the decision.](#)

## South Africa

[South African Languages Bill](#)

## Wales

[Welsh Language \(Wales\) Measure 2011](#) (English)

[Welsh Language \(Wales\) Measure 2011](#) (Welsh)

We welcome your questions and comments.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

[info@droitslinguistiques.ca](mailto:info@droitslinguistiques.ca) | [droitslinguistiques.ca](http://droitslinguistiques.ca) | [Modifiez votre abonnement](#)